

weezago

Conditions générales de prestation



www.weezago.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION

Descriptif de l'activité

La société WEEZAGO est une SARL au capital de 150 000 €, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés RCI de MONACO sous le numéro 08S 04802 dont le siège social se situe au 38 boulevard des Moulins à MONACO (98000).

La société Weezago est spécialisée dans le développement et la distribution de solutions logicielles High Tech dédiées au secteur du Digital Média ou Digital out of Home – DooH.

La société Weezago édite et commercialise, notamment, la solution logicielle ou Content Management System - CMS - Weezago, ci-après dénommé «CMS Weezago », sur le modèle Software as a Service - SaaS. Le service, accessible sur abonnement via un accès Internet privé permet la conception, la transmission, et la gestion de la diffusion de programmes de communication dynamique. Pour utiliser le CMS Weezago, l'abonné doit obligatoirement être propriétaire d'un matériel, ci-après dénommé «matériel de diffusion», compatible avec le CMS Weezago et raccordé au réseau internet du lieu de diffusion.

Article 1 - Champ d'application

Les présentes conditions définissent les modalités selon lesquelles l'ensemble des opérations de mise à disposition du service Weezago seront réalisées par la société Weezago selon les conditions visées au Bon de Commande.

Article 2 - Obligations de la société Weezago

La société Weezago s'engage à effectuer les prestations de services, objet des présentes, définies ainsi qu'il suit :

Service

La société Weezago s'engage à mettre à disposition du client le CMS Weezago selon les conditions visées au Bon de Commande.

Mise à jour logicielle

La société Weezago s'engage à faire bénéficier à son client de toutes les évolutions simples du logiciel Weezago. On entend par «évolutions simples » toutes modifications visuelles, graphiques et techniques n'entraînant pas de nouvelles fonctionnalités par rapport à la date de mise à disposition du logiciel Weezago. En cas de nouvelles fonctionnalités, la société Weezago pourra les proposer à ses clients qui les accepteront ou non, moyennant une tarification prédéfinie.

Mise à disposition des Librairie de Visuels

La société Weezago s'engage à mettre à disposition du client les librairies de visuels comprises dans le service au moment de la commande.

Maintenance logicielle corrective et adaptative

L'abonnement au service Weezago comprend la maintenance corrective et adaptative de la solution logicielle. Le non-paiement de l'abonnement entraînera, de facto, l'arrêt de toute maintenance.

Article 3 - Obligations du Client

Le client de la société Weezago sera responsable de tous faits en relation directe ou indirecte avec les visuels de communication dynamique qu'il aura mis en diffusion via le service Weezago sous sa seule responsabilité, qu'il soit ou non le créateur et/ou le titulaire du contenu des visuels.

Ainsi les visuels de communication dynamique et leurs contenus seront diffusés sous la seule responsabilité du client. Le client garantit que le contenu desdits messages est conforme à la législation en vigueur et à leurs obligations relatives dans l'article susvisé.

A ce titre le client se substituera à première demande et relèvera et garantira sans limites tant la société Weezago de toute condamnation qui pourrait être prononcée à son encontre du fait du client ou de ses visuels de communications dynamiques.

Article 4 - Responsabilités

La responsabilité de la société Weezago ne saurait être engagée en cas de dommages causés par le matériel de diffusion à des personnes ou à des biens.

La responsabilité de la société Weezago ne saurait être engagée en cas de manquement ou retard dans l'exécution de la prestation liées à des causes indépendantes de sa volonté et pouvant s'assimiler à la Force Majeure.

La responsabilité de la société Weezago ne saurait être engagée en cas d'utilisation frauduleuse des identifiants de connexion au service Weezago du client, par des tiers. Le client s'engage à assurer la confidentialité de ses identifiants, qu'il peut modifier à partir de son espace personnel « Mon Compte ».

La société Weezago ne pourra être tenue pour responsable vis à vis des tiers des communications audio et/ou vidéo personnalisées adressées par le client à la société Weezago.

Article 5 - Modalités et Durée

Les présentes conditions sont convenues et acceptées à compter de la signature du Bon de Commande. L'abonnement au service Weezago est payable à terme à échoir et ne comporte pas de durée d'engagement minimale.

Les factures émises par la société Weezago relatives au fonctionnement du service Weezago devront être réglées par le client abonné, à réception de ces dernières.

Article 6 - Résiliation

Le client peut résilier le service par lettre recommandée avec accusé de réception 45 jours avant la date de sa prochaine échéance de facturation.

Article 7 - Date de début d'abonnement

L'abonnement au service Weezago prend effet à compter de la date de début de service fixée au Bon de Commande.

Article 8 - Confidentialité

Les parties s'engagent à garder strictement confidentiel le contenu des présentes conditions ainsi que l'ensemble des informations obtenues dans le cadre de son exécution sauf pour faire valoir leurs droits en justice relativement à l'interprétation et/ou l'exécution des présentes.

De façon plus spécifique, l'acquéreur s'engage expressément envers la société Weezago à ne pas divulguer au profit de quiconque tout élément technique afférent au logiciel et plus généralement toutes informations dont elle aurait pu avoir connaissance dans le cadre de l'exécution des présentes et relatives à la société Weezago. Cette obligation de confidentialité est stipulée sans limitation de durée.

Article 9 - Election de domicile et attribution de compétence

Pour l'exécution des présentes conditions, le client et la société Weezago font élection de domicile en leur siège social respectif. Tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des présentes conditions sera soumis au tribunal de commerce de Monaco exclusivement compétent y compris en référé nonobstant l'appel en garantie ou la pluralité de défendeurs.

Article 10 - Acceptation du Client

Les présentes conditions générales de prestation de service ainsi sont expressément agréées par le client qui déclare et reconnaît en avoir eu une parfaite connaissance et renonce de ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment de ses propres conditions.

